

**A destination des familles,  
assistants maternels, gardes  
à domicile, futurs  
professionnels de la Petite  
Enfance**

Des ateliers d'éveil :  
motricité,  
comptines, lectures,  
jeux

**Un service gratuit**  
Ouvert 5 jours par  
semaine

## Charte du Relais Petite Enfance Pévèle Carembault

Des temps d'échanges,  
de débats avec  
l'ensemble des acteurs  
de la Petite Enfance,  
familles

Des permanences  
administratives pour  
trouver un mode de garde,  
pour les contrats, les  
questions éducatives, ...

Des temps de  
professionnalisation pour  
les professionnels de  
l'accueil individuel

7 éducatrices  
de jeunes  
enfants à  
votre écoute



**Pévèle  
Carembault**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# SOMMAIRE

- I. Les objectifs du Relais Petite Enfance
- II. Rôle de l'animatrice
- III. Place des usagers
- IV. Les moyens mis en place par le Relais Petite Enfance
- V. Le fonctionnement du Relais Petite Enfance
- VI. La pédagogie employée au Relais
- VII. Le partenariat

Annexes

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, d'échanges et d'accompagnement au service des familles, des assistants maternels agréés, gardes à domicile, professionnels ou futurs professionnels de la petite enfance et des enfants.

La convivialité, le respect, l'échange professionnel et l'écoute de chacun règnent au Relais Petite Enfance.

## I. Les objectifs du Relais Petite Enfance

- **Faciliter l'accès à l'information des familles, des professionnels de l'accueil individuel, de l'accueil collectif ou futur professionnel de la Petite Enfance**

Le Relais Petite Enfance (RPE) constitue un interlocuteur privilégié en mettant à la disposition du public ciblé des informations relatives à l'accueil du jeune enfant sur le territoire, aux statuts, à la législation, aux démarches administratives, à la relation employeur-employé et à l'éducation du jeune enfant.

- **Contribuer à la professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel**

La fréquentation du RPE par les professionnels permet à ces derniers d'être accompagnés quant aux modalités d'accueil des enfants à leur domicile, contribue à renforcer la qualité des relations avec les parents-employeurs les échanges entre les enfants au sein des ateliers d'éveil. La fréquentation du RPE est à valoriser auprès des parents.

Au sein du Relais, il s'agit de :

- Permettre aux assistantes maternelles d'élargir leurs connaissances et de développer leurs compétences en les amenant à s'interroger et à réfléchir sur leurs pratiques
- Valoriser leur métier en leur offrant un lieu d'expression et de participation
- Être soutenus et orientés dans leur parcours de formation continue

- **Favoriser la socialisation des jeunes enfants**

Le RPE offre un lieu de socialisation différent, autre que celui dont l'enfant dispose chez l'assistante maternelle et dans sa famille.

Il permet une immersion en douceur au sein de la vie collective avec un cadre sécurisant du fait de la présence continue de son assistante maternelle ou garde à domicile.

## II. Rôle de l'animatrice :

Les 7 éducatrices du relais petite enfance ont pour rôle d'accueillir, d'informer et d'accompagner le public :

- Donner vie au Relais Petite Enfance,
- Informer et accompagner les familles (ensemble des modes d'accueils, soutien du rôle de particulier employeur)
- Informer et accompagner les professionnels de la petite enfance
- Promouvoir le métier d'assistant maternel et lutter contre la sous activité
- Contribuer au développement, à l'éveil et à la socialisation des enfants,
- Apporter au public leurs connaissances sur le jeune enfant (observation et prévention précoce)
- Impulser une dynamique pédagogique auprès des assistantes maternelles,

Les éducatrices du Relais sont des actrices privilégiées dans la réflexion, l'évolution des pratiques professionnelles et les besoins du territoire.

Au Relais Petite Enfance, elles doivent répondre à la fois au besoin d'écoute des assistants maternels, gardes à domicile qui exercent seuls leur métier et être vigilantes au respect du rythme de l'enfant.

Elles accueillent, accompagnent, cadrent, soutiennent, écoutent, conseillent les usagers en toute neutralité. Le RPE répond aux questions de 1<sup>er</sup> niveau et oriente vers les instances et organisations spécialisés.

## III. Place des usagers

### ➤ **Place de l'enfant**

Penser la place de l'enfant, c'est penser l'environnement du relais dans son ensemble en termes d'accueil et de besoins liés à son développement global (physique, moteur, affectif, social, cognitif et langagier).

### ➤ **Place des assistantes maternelles, gardes à domicile**

Leur participation au relais s'effectue de façon volontaire.

Elles sont pleinement « actrices » en cas de participation et sont garantes du bien-être et de la sécurité des enfants pendant les ateliers.

Chaque assistante maternelle ou garde à domicile qui participe aux actions du Relais a connaissance de la Charte du Relais Petite Enfance Pévèle Carembault et s'engage à respecter les principes énoncés.

### ➤ **Place des familles**

Elles sont les seules décisionnaires quant à la participation de leur(s) enfant(s) à la vie du relais.

Elles peuvent participer si elles le souhaitent à la vie du relais dans certaines occasions (réunions, fêtes...).

## IV. Les moyens mis en place par le Relais Petite Enfance

### ➤ **L'accompagnement**

Il passe par l'accueil, l'écoute et la disponibilité. Les animatrices du Relais Petite Enfance sont soumises au secret professionnel et au principe de neutralité.

Le relais informe chaque usager en toute impartialité et oriente les usagers vers les institutions compétentes.

### ➤ **Les permanences administratives**

Le Relais offre des temps d'accueil sur rendez-vous toutes les après-midi (en fonction des secteurs - voir annexe-) et les matins de 11h à 12h.

Les entretiens individuels se déroulent au sein d'un lieu neutre et confidentiel où les enfants ont accès à un petit coin jeux leur permettant de patienter dans la mesure du possible.

Lors de ces permanences, l'animatrice informe les assistantes maternelles et gardes à domicile sur les pratiques professionnelles, la convention collective, la formation. Ces permanences constituent un réel soutien professionnel.

L'animatrice peut également recevoir des candidats à l'agrément d'assistant maternel.

Elle reçoit les parents ou futurs parents afin de les informer sur les différents modes d'accueil, leur fonctionnement, leurs devoirs et obligations en tant que particulier employeurs.

### ➤ **La documentation**

Le Relais Petite Enfance met à disposition du public des documents relatifs à l'accueil, l'accompagnement et au développement du jeune enfant.

### ➤ **La formation et la professionnalisation**

Les animatrices peuvent orienter les assistantes maternelles qui le souhaitent vers des organismes de formation et les accompagner dans leur projet professionnel.

En fonction des demandes, des temps de professionnalisation peuvent être proposés par le Relais Petite Enfance.

➤ **Les soirées thématiques, soirées-débat...**

Le Relais peut, selon la demande et les besoins, organiser des réunions à destination des professionnels de la Petite Enfance et/ou des familles, animées par un intervenant spécialisé. Elles pourront aborder différents sujets notamment en lien avec l'accueil et l'éducation de l'enfant ou avec la réglementation. Certaines réunions seront l'occasion pour les professionnelles de s'exprimer sur leur profession et sur des situations vécues.

➤ **Temps festifs / Animations**

Le Relais Petite Enfance propose des temps festifs, des évènements particuliers à destination des familles et/ou des professionnels.

Ces temps favoriseront les rencontres et les échanges entre adultes et enfants.

➤ **Les ateliers d'éveil**

*Objectifs*

Auprès de l'enfant :	Auprès de l'assistant maternel, garde à domicile :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Lui donner la possibilité d'accéder à des activités et des expériences nouvelles</li><li>- Apprendre à vivre ensemble, découvrir l'autre</li><li>- Lui permettre d'évoluer dans un autre milieu</li><li>- Favoriser des échanges</li><li>- Accéder à une autonomie, en respectant le rythme et le développement propre à chacun.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rompre l'isolement en partageant des moments collectifs entre adultes et enfants</li><li>- Découvrir de nouvelles techniques d'animation, d'autres pédagogies</li><li>- Améliorer la qualité de l'accueil en développant leur savoir-faire</li><li>- Echanger sur leurs pratiques éducatives</li></ul>

*Le déroulement d'un atelier d'éveil*

Les ateliers d'éveil d'une durée de 2h se déroulent généralement de la façon suivante :

**Accueil des enfants et des adultes**

Jeux libres : permet aux enfants de trouver des repères, de s'approprier les lieux, de faire connaissance.  
Temps d'échanges avec les adultes sur des sujets professionnels.

**Proposition d'activité aux enfants accompagnés par les professionnels**

Activités de motricité fine (jeux de construction, encastremements, modelage, peinture, collage, manipulation de semoule, pâtes)

Activité de motricité (jeux de ballons, parcours moteurs, rondes)

Activités cognitives (lectures, comptines, éveil sensoriel)

## Temps de comptines / lecture

### Rangement participatif avant départ

De 11h à 12h15 : permanence administrative sur place pour recevoir les familles, les assistantes maternelles, les gardes à domicile.

## V. Le fonctionnement du Relais Petite Enfance

### ➤ Les lieux d'intervention

Le territoire se compose de sept (7) secteurs avec une éducatrice dédiée à chaque secteur.

Les parents, professionnels de la Petite Enfance, futurs professionnels peuvent solliciter une animatrice, quel que soit le secteur.

A ce titre, les assistantes maternelles et gardes à domicile peuvent participer à des ateliers d'éveil en dehors de leur secteur. Cependant, il convient, dans la mesure du possible, de minimiser les déplacements et favoriser la proximité.

Le détail des lieux d'intervention est répertorié en annexe.

### ➤ Les modalités de participation aux ateliers d'éveil

Les ateliers d'éveil sont ouverts à toutes les assistantes maternelles ou gardes à domicile du territoire, accompagnées ou non des enfants dont elles ont la garde dans le cadre de leur agrément.

Chaque professionnel de l'accueil individuel peut participer à un **maximum de 2 ateliers d'éveil par semaine** ; ceci afin de respecter le principe de garde à domicile.

Durant les temps d'adaptation de l'enfant chez son assistante maternelle, ces derniers ne sont pas accueillis au sein des ateliers d'éveil afin de permettre à chacun de trouver ses marques et apprendre à se connaître avant d'envisager une sortie et de rencontrer d'autres personnes sans la présence des parents. Il convient de faciliter les repères de l'enfant et de l'accompagner, étape par étape.

**Une autorisation parentale pour participer aux animations du Relais Petite Enfance** est obligatoire. Un modèle d'autorisation est joint en annexe.

Dans le cadre des activités proposées par le Relais Petite Enfance, des photos seront faites ; une autorisation parentale est jointe en annexe afin **d'autoriser ou non la diffusion des photos**.

Les assistantes maternelles ou gardes à domicile sont autorisées à prendre en photo uniquement le ou les enfant(s) dont elles ont la garde. Elles veilleront à ce que la prise de photos reste occasionnelle.

Pour le confort de tous, durant les ateliers d'éveil les téléphones portables sont en mode silencieux et ne sont utilisés qu'en cas d'impératif.

Afin d'accueillir les professionnels et les enfants dans les meilleures conditions qui soient et d'être disponible pour chacun, l'animatrice veillera à ce que le nombre de participants soit raisonnable et adapté aux capacités des locaux. L'animatrice, garante du bon déroulement des ateliers, pourra également restreindre la taille des groupes en raison des activités proposées ou de la composition des groupes.

Charte du Relais Petite Enfance Pévèle Carembault  
Mise à jour 2024

Il est demandé aux assistantes maternelles, gardes à domicile de **s'inscrire au préalable** auprès de l'animatrice afin de pouvoir participer aux ateliers proposés et, le cas échéant, de **prévenir en cas d'absence**.

Certaines maladies contagieuses ne permettront pas aux enfants la participation aux animations afin d'éviter la contagion avec les autres enfants accueillis :

- Bronchiolite (3 jours)
- Gastroentérite (48 heures)
- Varicelle (jusqu'à disparition des vésicules voir des croûtes)
- Gale (72 heures après le traitement)
- Impétigo (72h après le début de l'antibiotique)
- Conjonctivite purulente (48 heures après le début du traitement)
- Herpès virus jusqu'à disparition des vésicules
- Covid
- Pied-main-bouche

## VI. La pédagogie employée au Relais

### ➤ **Le jeu et la motricité libre**

Le libre accès aux jeux est possible dans la mesure où l'adulte accompagne ce temps.

En effet, jouer librement ne signifie pas pour autant être seul, l'accompagnement de l'adulte par un regard bienveillant et soutenant ou par un soutien physique est essentielle pour que l'enfant puisse prendre confiance en lui et se sente sécurisé.

La motricité libre est le fait de laisser l'enfant faire seul les découvertes de ses mouvements, de son corps et de ses capacités à se déplacer. Ainsi, les enfants qui ne marchent pas ont accès pendant les ateliers à un tapis ferme contribuant à leur développement moteur puisque c'est au sol que l'enfant prépare la marche et son développement (position sur le dos, côté, plat ventre, retournements...).

Le Relais Petite Enfance encourage la motricité libre. L'usage des transats et cosy est proscrit durant les ateliers d'éveil.

### ➤ **L'activité**

Elle a lieu en petits groupes permettant une relation plus individualisée et privilégiée. Certains enfants ont besoin d'observer ; il s'agit d'une première étape qu'il convient de respecter. Les activités aborderont plusieurs approches : manuelles, artistiques, sensorielles, motrices...

### ➤ **Le repos de l'enfant**

Afin de respecter le rythme de l'enfant, les assistantes maternelles aménagent leurs horaires pour se rendre aux ateliers d'éveil et ainsi permettre le repos de l'enfant (arrivée plus tardive ou départ anticipé des ateliers d'éveil), la priorité est donnée au sommeil de l'enfant.

Cf Guide de sécurité des assistantes maternelles : « Pour rappel, un cosy, une poussette ne sont pas des modalités habituelles de couchage même avec l'accord des parents. »

### ➤ Une année, un fil conducteur

Chaque année, l'équipe du Relais Petite Enfance définit un thème commun qui donnera le ton des actions proposées dans l'année.

Le projet du Relais Petite Enfance est harmonisé sur les sept (7) secteurs qui le composent.

Exemple de thème : « Le Livre et moi » avec des partenariats avec les médiathèques, des intervenants, des contes mimés, des conférences sur « la découverte de la lecture », des ateliers « bébé lecteur »... Le thème choisi s'ancre pleinement dans le projet de territoire.

### ➤ Positionnement pédagogique de l'assistante maternelle, garde à domicile

L'animatrice accompagnera les professionnels de l'accueil individuel à développer leur pédagogie, les sensibilisera sur certaines attentions et points de vigilance.

Les assistantes maternelles, gardes à domicile seront sollicitées pour porter avec l'animatrice la pédagogie employée au sein du Relais Petite Enfance.

Il conviendra de valoriser et encourager l'enfant et l'inciter à mettre des mots sur ce qu'il vit et sur ce qu'il ressent tout en le laissant aller à son propre rythme.

L'enfant a besoin d'hésiter, de faire et refaire pour s'éveiller. Par ailleurs, l'assistante maternelle accompagnera l'enfant sans faire à sa place et sans le forcer à participer à un jeu, à une activité ou au temps calme.

De plus, l'enfant a besoin d'être reconnu comme une personne à part entière, il n'est pas un « adulte en miniature », il a des capacités parfois insoupçonnées. Il nous appartient de les reconnaître, les accepter pour mieux l'accompagner et avoir confiance en lui.

**L'assistante maternelle veillera aux types de paroles prononcées en présence des enfants.**

Comme tout professionnel de la petite enfance, le travail de l'assistante maternelle est avant tout un travail relationnel de co-éducation et d'accueil (de l'enfant et de sa famille).

**Les professionnelles présentes devront respecter la confidentialité des propos tenus lors des ateliers.**

## VII. Le partenariat

Le Relais Petite Enfance s'inscrit dans une démarche partenariale.

Les Mairies, la CAF, la PMI, les acteurs locaux (réseau des médiathèques, associations sportives, écoles maternelles, multi-accueil, micro-crèches, maisons de retraite...), les usagers, sont autant de partenaires mobilisés dans le cadre de l'activité du Relais.

Le Relais Petite Enfance s'appuie sur les acteurs locaux pour développer des liens, favoriser la communication, le partage d'expériences, la découverte d'horizons variés.

Charte du Relais Petite Enfance Pévèle Carembault

Mise à jour 2024



# ANNEXES



## Le Relais Petite Enfance sur le territoire

Communes	Nom de la salle	Adresse	Jours	Interlocutrice	Tél
Aix	Salle des fêtes	Rue Gaston Vérité	Mardi (1/2)	Ellen Canonne	06 43 57 02 32
Attiches	Maison de l'Enfance	Place de la Fontenelle	Vendredi	Virginie Guilbert	06 43 58 14 17
Auchy-lez-Orchies	Médiathèque	Rue du pont	Mercredi (1/2)	Ellen Canonne	06 43 57 02 32
Avelin	Maison de la Petite Enfance	29 rue Château d'Has	Lundi	Ellen Canonne	06 43 57 02 32
Bachy	Garderie	10 rue du Maréchal Foch	Mercredi	Anne Kherbouche	06 79 52 41 77
Bersée	Garderie	133 rue Saint Nicolas	Jeudi	Virginie Guilbert	06 43 58 14 17
	Médiathèque	12 place Alexander			
Bouvignies	Salle du Manoir	Rue Dombrée	Mardi (1/2)	Ellen Canonne	06 43 57 02 32
Camphin-en-Carembault	Salle polyvalente	Place de l'Eglise	Vendredi	Cécile Renard	06 43 57 39 22
Cappelle-en-Pévèle	Salle polyvalente	Rue de la Larderie	Vendredi	Anne Kherbouche	06 79 52 41 77
Chemy	Médiathèque	Centre culturel Louis Malle 8 rue de la Mairie	Lundi	Cécile Renard	06 43 57 39 22
Coutiches	Salle réunion - Mairie	Route Nationale	Coutiches (1/2)	Ellen Canonne	06 43 57 02 32
Cysoing	Multi-accueil	Impasse du Vieux Collège 15 rue François Philippe	Lundi Mercredi	Camille Laloux Guilbert	03 20 05 15 96
Ennevelin	Médiathèque	3 Rue de la Reine	Mardi	Anne Kherbouche	06 79 52 41 77
Gondecourt	Salle polyvalente	Rue Désiré Ringot	Jeudi	Cécile Renard	06 43 57 39 22
Landas	Salle polyvalente	Rue du Général de Gaulle	Vendredi (1/2)	Ellen Canonne	06 43 57 02 32
Nomain	Salle Louette	Rue Jean Lebas	Vendredi (1/2)	Ellen Canonne	06 43 57 02 32
Mons-en-Pévèle	Garderie	81 rue de la Place	Lundi	Virginie Guilbert	06 43 58 14 17
Mouchin	Garderie - Complexe Alexandre Monnet	128 route de Saint Amand	Lundi	Anne Kherbouche	06 79 52 41 77

Orchies	Multi-accueil	Zone des 3 Bonniers Marins	Lu, Ma, Je, Ve	Aurélie Coulon	06 31 33 10 24
Ostricourt	Halte garderie	251 rue du Maréchal Leclerc	Mercredi	Virginie Guilbert	06 43 58 14 17
Phalempin	Salle Paul Hémerly	6 rue Léon Blum	Mardi	Cécile Renard	06 43 57 39 22
Pont-à-Marcq	Salle Denis Cordonnier	Rue Maréchal Leclerc	Jeudi	Ellen Canonne	06 43 57 02 32
Templeuve-en-Pévèle	Ancienne école Mme Lequin	36 rue Delmer	Ma, Je, Ve	Marie Clément	06 20 66 83 77
Thumeries	Bâtiment Arts et création	Rue Faidherbe	Mardi	Virginie Guilbert	06 43 58 14 17
Wahagnies	Résidence de La Flanerie Salle Roger Salengro	37 rue Jules Ferry	Mercredi	Cécile Renard	06 43 57 39 22
Wannehain	Foyer associatif	8 rue de France	Jeudi	Anne Kherbouche	06 79 52 41 77

**Pour joindre l'équipe du Relais :** [relais-petite-enfance@pevelecarembault.fr](mailto:relais-petite-enfance@pevelecarembault.fr)

**Adresses mail des animatrices :**

Ellen CANONNE : [ecanonne@pevelecarembault.fr](mailto:ecanonne@pevelecarembault.fr)

Marie CLEMENT : [mclement@pevelecarembault.fr](mailto:mclement@pevelecarembault.fr)

Aurélie COULON : [acoulon@pevelecarembault.fr](mailto:acoulon@pevelecarembault.fr)

Virginie GUILBERT : [vguilbert@pevelecarembault.fr](mailto:vguilbert@pevelecarembault.fr)

Anne KHERBOUCHE : [akherbouche@pevelecarembault.fr](mailto:akherbouche@pevelecarembault.fr)

Camille LALOUX GUILBERT : [clalouxguilbert@pevelecarembault.fr](mailto:clalouxguilbert@pevelecarembault.fr)

Cécile RENARD : [crenard@pevelecarembault.fr](mailto:crenard@pevelecarembault.fr)

## Relais Petite Enfance

relais-petite-enfance@pevelecarembault.fr

**Secteur 1 : Cécile Renard**  
Lu au Ve : 8h30 – 12h30  
+ **Jeudi** : 13h30 – 17h  
06 43 57 39 22  
crenard@pevelecarembault.fr

**Secteur 2 : Ellen Canonne**  
Lu au Ve : 8h30 – 12h30  
+ **Mardi** : 13h – 17h  
06 43 57 02 32  
ecanonne@pevelecarembault.fr

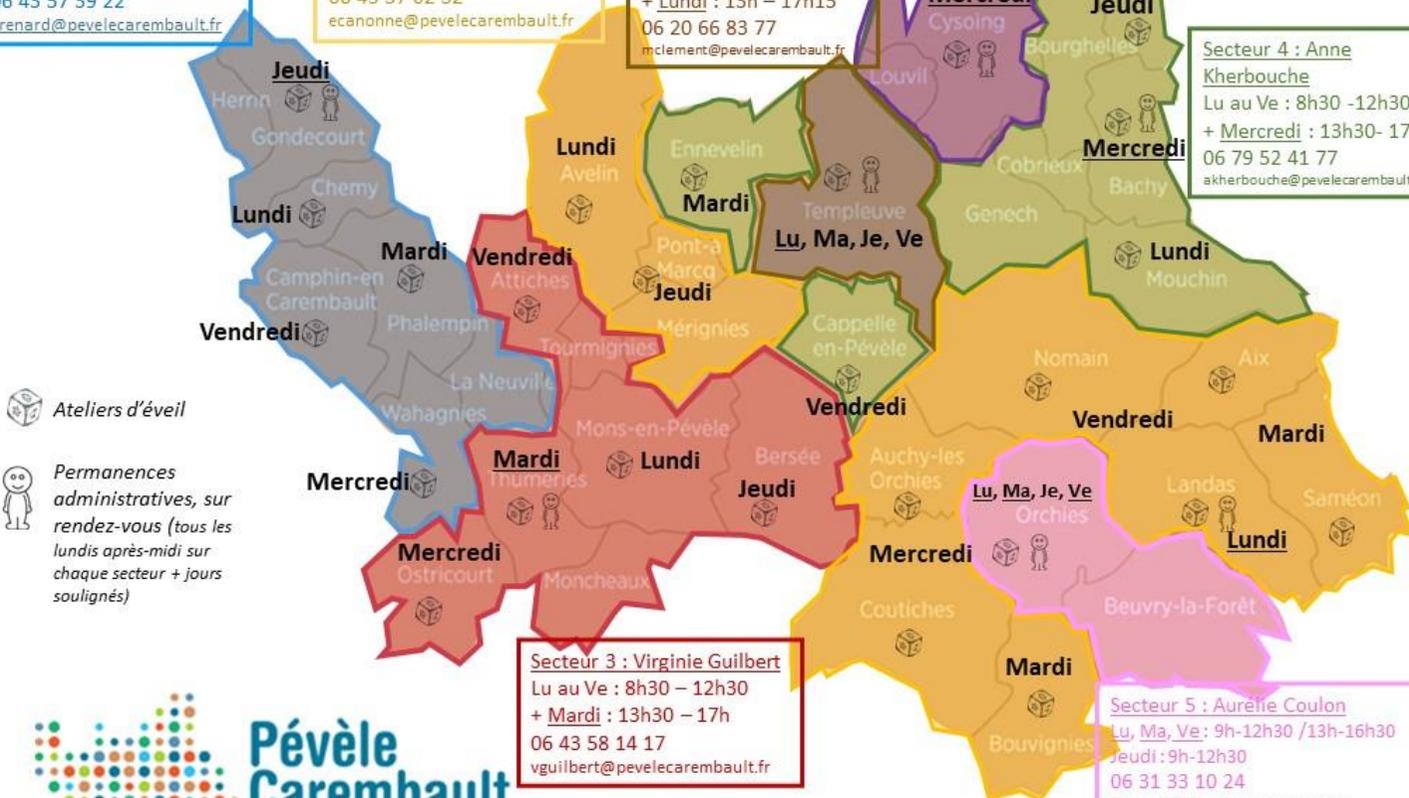
**Secteur 7 : Marie Clément**  
Ma, Je, Ve, : 8h45-12h  
+ **Lundi** : 13h – 17h15  
06 20 66 83 77  
mclément@pevelecarembault.fr

**Secteur 6 : Camille Laloux Guilbert**  
Lu, Me : 8h30 – 13h  
+ **Lundi** : 13h30 -17h  
03 20 05 15 96  
clalouxguilbert@pevelecarembault.fr

**Secteur 4 : Anne Kherbouche**  
Lu au Ve : 8h30 -12h30  
+ **Mercredi** : 13h30- 17h  
06 79 52 41 77  
akherbouche@pevelecarembault.fr

**Secteur 3 : Virginie Guilbert**  
Lu au Ve : 8h30 – 12h30  
+ **Mardi** : 13h30 – 17h  
06 43 58 14 17  
vguilbert@pevelecarembault.fr

**Secteur 5 : Aurélie Coulon**  
Lu, Ma, Ve : 9h-12h30 /13h-16h30  
**Jeudi** : 9h-12h30  
06 31 33 10 24  
acoulon@pevelecarembault.fr



**En cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture du Relais sur votre secteur, vous pouvez joindre le Relais Petite Enfance au 03 20 79 20 80**

Charte du Relais Petite Enfance Pévèle Carembault  
Mise à jour 2024





## Engagement des Assistantes Maternelles ou gardes à domicile

Chaque assistante maternelle ou garde à domicile qui assiste aux animations organisées par le Relais Petite Enfance s'engage à accepter et respecter cette charte.

Ce document sera fourni au professionnel de l'accueil individuel dès la première matinée d'animation afin d'être lue et signée.

Le bon déroulement des animations est fondé sur l'investissement et le respect de chaque assistante maternelle et garde à domicile et sur le respect des diverses règles.

Je soussignée (nom de l'assistante maternelle agréée ou garde à domicile), \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance de la charte du Relais Petite Enfance et s'engage à la respecter dans son intégralité.

Signature avec la mention « lu et approuvé » :



## Demandes d'autorisation

Nous soussignés: .....

Demeurant : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Parents de l'enfant : ..... date de naissance : .....

**Autorisons M / Mme ....., assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou garde à domicile à se rendre au Relais Petite Enfance pour participer aux ateliers d'éveil qui y sont organisés.**

Votre enfant reste sous l'entière responsabilité de son assistante maternelle ou garde à domicile. Il s'agit d'un service gratuit financé par la Communauté de communes Pévèle Carembault et la CAF.

N° de téléphone de parent 1 (obligatoire) : .....

N° de téléphone de parent 2 : .....

Mail : .....

**Autorisons / n'autorisons pas (rayer la mention inutile) la Communauté de communes Pévèle Carembault à utiliser et diffuser à titre gratuit, sans condition de durée, et non exclusif des photographies et des vidéos me représentant, et mes enfants, réalisées dans le cadre des activités du Relais Petite Enfance. Ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins de communication éditoriales et numériques**

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans les journaux dénommés « Référence(s) » et « Pévèle Eco »
- Diffusion sur les sites web suivants « [www.pevelecarembault.fr](http://www.pevelecarembault.fr) » et « [www.tourisme-pevelecarembault.fr](http://www.tourisme-pevelecarembault.fr) »
- Diffusion sur les pages Facebook intitulées « Pévèle Carembault » et « Pévèle Carembault Tourisme »
- Diffusion municipale

Fait à....., le .....

Signature des parents